
**Procès-verbal de la rencontre virtuelle du comité consultatif des services
aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
tenue le mercredi 7 avril 2021 à 19 h**

Sont présentes: Mesdames Isabelle Asselin, Marie-Christine Blais, Nadia Bouffard, Line Duquet, Mélanie Giguère,
Nancy Guillemette, Caroline Isabelle, Isabelle Lacombe, Johanne Laliberté, Valérie Latulippe,
Caroline Morin, Marie-Christine Racine-Samson, Brigitte Talbot et Nathalie Tremblay.

Sont absentes: Mesdames Karine Guillemette, Anne-Marie Maltais, Peggy Roy.

Du public : Monsieur Francis Côté.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE VIRTUELLE ET MOT DE BIENVENUE

Madame Caroline Isabelle souhaite la bienvenue aux membres du comité à cette troisième rencontre virtuelle et plus particulièrement à Madame Valérie Latulippe, directrice intérimaire à l'école Saint-Jean, qui se joint au Comité EHDAA à titre de représentante d'école primaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Brigitte Talbot fait la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition de madame Isabelle Asselin, l'ordre du jour est adopté.

Adopté.-

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres confirment qu'il n'y a pas quorum mais acceptent de tenir la rencontre en mode transmission d'information. Si des décisions devaient être prises, elles seront reportées à la rencontre du 26 mai 2021.

Adopté.-

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Francis Côté, qui assiste à la rencontre comme invité, aimerait sensibiliser les membres du comité à l'importance de l'intégration des élèves de classes d'adaptation scolaire dans les activités de l'école. Cela dans le but d'éviter que ces élèves n'aient pas le sentiment d'être dans une catégorie à part et de leur permettre de vivre une expérience positive en dehors de leur classe.

Madame Caroline Isabelle précise que dans la normalité, ces élèves ne sont pas exclus. Ils sont intégrés à la vie des écoles. Malheureusement, le contexte de la pandémie (bulle-classe) limite les activités d'intégration, et ce, pour tous les élèves. Un rappel sera fait aux directions d'école afin de le sensibiliser aux enjeux d'isolement que ces élèves peuvent ressentir.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 3 FÉVRIER 2021

Une lecture préalable du procès-verbal du 3 février 2021 a été faite par les membres. Sur proposition de madame Caroline Morin, le compte rendu est adopté.

Adopté.-

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 3 FÉVRIER 2021

Aucun suivi.

...2

7. ORGANISATION DES SERVICES AUX ÉLÈVES INTÉGRÉS ET EN CLASSE D'ADAPTATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Dépôt de documents.

Madame Isabelle présente le tableau des *Services aux élèves intégrés 2021-2022* en date du 6 avril 2021, à titre informatif. Elle mentionne que ce sont des services additionnels mis en place par les Services éducatifs, en plus des services déjà instaurés par l'école. Ces ajouts centralisés sont accordés par le centre de services scolaire en fonction des besoins des élèves HDAA et des budgets reçus du ministère.

La distribution de ces services se décline ainsi :

▪ Total T.E.S. :	938 342,40\$
▪ Total P.E.H. :	46 500,48\$
▪ Total Orthopédagogues :	<u>233 852,40\$</u>
Grand-Total :	1 218 695,28\$

Également présenté, le tableau intitulé *Classes d'adaptation scolaire au primaire 2021-2022*. Madame Isabelle mentionne qu'en date du 6 avril 2021, il y a 13 classes d'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2021-2022. Ces classes desservent 117 élèves. Elle explique les différentes ressources qui seront mises en place selon les besoins de chacun des élèves. Elle ajoute qu'à chaque année, les classes sont réévaluées en fonction des besoins de la clientèle, la provenance des élèves et les ressources disponibles.

La distribution des services pour les 13 classes d'adaptation scolaire se décline ainsi :

▪ Spécialistes :	257 677,23\$
▪ Aide pédagogique :	124 875,52\$
▪ Total T.E.S. :	604 569,60\$
▪ Total P.E.H. :	132 425,28\$
▪ Enseignants :	<u>1 173 887,00\$</u>
Total :	2 293 434,63\$
Moins Mesure 15 313	<u>220 123,72\$</u>
Grand-Total :	2 073 310,91\$

8. ORGANISATION DES CLASSES DE FORMATION À L'AUTONOMIE (CFA) AU SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Dépôt de document.

Madame Isabelle présente le tableau intitulé *Groupes CFA / 2021-2022*. Il y a deux classes de formation à l'autonomie pour les élèves ayant une déficience intellectuelle de moyenne à sévère ou profonde pour un total de 25 élèves sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

En date du 6 avril 2021, la distribution des services pour les 2 classes CFA se décline ainsi :

▪ T.E.S. et P.E.H.	246 513,60\$
▪ Enseignants et spécialistes :	<u>270 897,00\$</u>
Grand-Total :	517 410,60\$

9. ENTENTES DE SCOLARISATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Madame Isabelle explique que nous avons des ententes de scolarisation avec des écoles régionales hautement spécialisées dans la région de Québec et Sainte-Marie pour les élèves ayant des besoins très particuliers dont le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud ne peut offrir les services nécessaires.

Parmi ces écoles spécialisées en ententes de scolarisation, nous retrouvons l'école Anne-Hébert (pour les élèves du primaire ayant une déficience intellectuelle profonde), l'école Quatre-Saisons (trouble psychopathologique), l'école St-François (Centre Psycho-pédagogique de Québec pour les élèves ayant des troubles graves du comportement), l'école Oraliste (pour enfants sourds), l'école Madeline-Bergeron (handicap physique important) et finalement, la nouvelle école à mandat régional à Sainte-Marie (TSA avec déficience intellectuelle). Au total, 13 élèves du centre de services scolaire bénéficient des services de ces écoles.

10. ÉTAT DE SITUATION COVID-19

Selon les dernières directives reçues du gouvernement, madame Caroline Isabelle indique que les écoles des pôles 1, 2 et 3 sont fermées pour une semaine, soit du 5 au 9 avril 2021 inclusivement. Ces dernières ouvriront à nouveau le lundi 12 avril 2021. Pour les jeunes de niveau secondaire, ils reprendront l'enseignement à distance en alternance à compter du 12 avril également. De plus, le port du masque de procédure devient obligatoire pour les jeunes de 1^{re} à la 6^e année du primaire.

Plusieurs cas positifs ont été dépotés dans certaines écoles primaires soient Provencher, La Source et De la Colline et aussi dans les écoles secondaires de Saint-Charles et Saint-Damien. À la recommandation de la Santé publique, il y a eu fermeture de certaines classes suite au dépistage. Cela engendre des conséquences importantes puisque les familles des enseignants et élèves atteints doivent obligatoirement tous demeurer à la maison.

Malgré cela, les mesures sanitaires continuent d'être bien respectées par le personnel et les élèves, qui malgré tout, s'adaptent bien à la situation.

11. MOT DE LA DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Brigitte Talbot avait déjà fait parvenir aux membres par courriel un bref résumé la rencontre du 15 mars 2021. Les principaux points discutés étaient : congrès virtuel de la FCPQ du 25 au 29 mai 2021, date limite de dépôt de candidature au titre de la distinction et reconnaissance de la FCPQ le 15 mai 2021, la Loi 40 qui introduit l'obligation du CE de consulter les élèves de leur école au moins une fois par année, capsules vidéos pour soutenir les parents en temps de COVID et révision de la politique sur les frais exigés aux parents.

12. AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

13. CORRESPONDANCE

Aucune.

14. CALENDRIER DES RENCONTRES 2021-2022

Dépôt de document.

15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 26 MAI 2021

La prochaine rencontre aura lieu le 26 mai 2021 à compter de 19 h.

16. FIN DE LA RENCONTRE

La rencontre prend fin à 20h40 sur proposition par madame Johanne Laliberté.


Madame Brigitte Talbot, présidente


Madame Marie-Christine Blais, secrétaire de réunion